



Le 2^e pilier ne profite pas du boom boursier

PAR MYRET ZAKI

Alors que les retraités se paupérisent, les rémunérations souvent maigres versées par les caisses de pension contrastent avec les performances record des marchés. Explications.

IL EST COMMUNÉMENT admis que nous sommes tous, à travers nos caisses de pension, exposés aux marchés boursiers, et que chacun a des raisons de se réjouir du boom boursier de la dernière décennie. Pourtant, ce constat est clairement à relativiser. En Suisse romande, un retraité sur cinq risque de tomber sous le seuil du minimum vital, comme l'a documenté une émission récente de *Temps présent*. Une étude d'UBS indiquait que l'AVS et le 2^e pilier cumulés ne représentent que 60% du dernier salaire des retraités, ce qui ne suffit pas pour couvrir les dépenses de ceux qui étaient petits salariés. Pourtant, les actions ont plus que doublé de valeur (actions suisses et EuroStoxx 600) depuis le rebond des marchés en 2009, et le S&P 500 américain a plus que quadruplé (+345%). En 2019, le SMI a gagné 25%, mais les caisses ont versé entre 2 et 3% de rendement sur les avoirs de retraite, voire se sont souvent limitées au minimum légal, fixé à 1%. Comment expliquer que la hausse boursière n'ait pas davantage profité aux avoirs du 2^e pilier?

Principale cause: l'allongement de la durée de vie des Suisses, qui vivent en moyenne cinq ans de plus qu'il y a trente ans. Cela augmente la durée de perception des rentes, les diluant dans le temps. «En réalité, le montant total de l'argent versé par les caisses de prévoyance augmente, mais il est étalé sur plus d'années», explique Graziano Lusenti, fondateur de Lusenti Partners, qui offre ses conseils aux investisseurs institutionnels. «Les caisses

font des réserves pour la longévité, rappelle Albert Gallegos, responsable du département Wealth planning de la BCGE. Elles n'ont pas l'obligation de distribuer les réserves. Le retraité part avec les conditions en vigueur au moment de la retraite.» En effet, les caisses ont dû utiliser une bonne partie des rendements boursiers réalisés pour alimenter les réserves mathématiques des rentiers, car les rentes sont garanties, détaille Pascal Frei, associé chez PPCmetrics. Or, le rendement espéré des marchés, ou taux technique moyen, a baissé, passant de 3,75% en 2009 à environ 1,75% fin 2019. «Cette baisse du taux technique a également entraîné une baisse des taux de conversion.»

Le taux de conversion du capital en rentes, lui aussi, a constamment baissé pour les mêmes raisons, passant de 6,74 à 5,73% depuis 2010. Au total, estime Albert Gallegos, comparé à trente ans en arrière, les rentes des retraités sont inférieures d'environ 30%, à cotisations égales.

Autre facteur essentiel, les caisses n'investissent pas qu'en actions. «Elles détiennent des portefeuilles diversifiés et leur exposition aux actions est en moyenne de 30%», rappelle Pascal Frei. L'essentiel a longtemps été placé en obligations souveraines. Or, leur rendement s'est effondré ces dernières années, passant en territoire négatif, à l'instar du taux de -0,5% de l'obligation à 10 ans de la Confédération. «La même politique de placement qui rapportait du 5,5% il y a trente ans, rapporte 2,5% aujourd'hui»,

résumé Olivier Ferrari, fondateur et CEO de Coninco Explorers in Finance. Difficile pourtant pour les caisses de se surexposer aux actions sans risquer les déconvenues d'une forte volatilité.

Le taux minimal n'a cessé de diminuer

Ensuite, vient la question du taux minimal versé sur les avoirs. En Suisse, les caisses – même si elles dégagent des rendements boursiers à deux chiffres sur une année – ne sont pas tenues de verser plus de 1% sur la part obligatoire des comptes des assurés. Quant à la part surobligatoire, aucune limite inférieure n'existe dans la loi. Pascal Frei indique que l'intérêt crédité moyen entre 2009 et 2019 a été d'environ 2%, «soit supérieur au taux minimal de 1% et supérieur à l'inflation».

Le taux minimal légal n'a cessé de baisser: il est de moitié inférieur à son niveau d'il y a dix ans (2%) et représente le quart de ce qu'il était (4%) entre 1985 et 2002. Certes, l'inflation dépassait 3% il y a vingt ans, tandis qu'elle est tombée sous 1% ces dernières années, voire sous 0%. Mais les dépenses des retraités ne baissent que de 5 à 10%, en moyenne, et la hausse record des marchés pourrait justifier une rémunération des avoirs supérieure à 1%.

Graziano Lusenti estime pour sa part convenables les 2 à 3% versés par les caisses sur les avoirs en 2019, même si le SMI a grimpé de 25% la même année. «L'argent ne disparaît pas: sur un plan

comptable, il est simplement attribué aux réserves pour fluctuations de valeur. (...) Sachant que les réserves étaient assez basses, nombre de caisses ont choisi d'attribuer 2 ou 3% aux avoirs et de consacrer le reste à la reconstitution des réserves pour fluctuations de cours, qui doivent atteindre 25% du capital.» «Après neuf corrections boursières depuis les années 80, les caisses ont appris qu'il fallait faire des réserves», ajoute Olivier Ferrari.

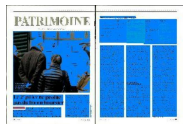
Autre explication, les avoirs du 2^e pilier d'une partie de la population sont gérés par des fondations communes de gros assureurs de type Swiss Life et AXA, qui ne répartissent pas forcément une part élevée des rendements boursiers auprès des comptes de libre passage des assurés. Ces fondations se limitent souvent à verser le 1% minimal sur la partie obligatoire du 2^e pilier, et des taux inférieurs à 1% sur la partie surobligatoire.

Pour Albert Gallegos, le problème essentiel est le manque de curiosité des assurés quant à l'état de leur 2^e pilier. «Les assurés ne se soucient pas de comparer leur caisse de prévoyance. Il faut attirer l'attention sur le besoin de comparer les différentes caisses: être rémunéré à 1% sur trente ans, ou à 2,5%, cela change tout pour votre retraite!» Olivier Ferrari estime que plus grande est la caisse, plus elle ira vers le moindre risque et provisionnera un maximum. Il plaide pour les petites caisses autonomes, qui rémunèrent généralement mieux les avoirs. ■

ANALYSE COMPARATIVE DES CAISSES DE PENSION AU 31.12.2019

	CIEPP	AXA	ZURICH (VITA CLASSIC)	SWISSLIFE
FORME JURIDIQUE	Fondation commune autonome	Fondation collective semi-autonome avec placements en pool	Fondation collective	Fondation collective assurance complète
DEGRÉ DE COUVERTURE	119%	112,6%	105%	100%
ACTIFS SOUS GESTION	7,691 milliards	3,1 milliards	16,3 milliards	17,8 milliards
RENDEMENT DISTRIBUÉ EN 2019	3%	3,5% partie obligatoire et 4,25% partie surobligatoire	1% partie obligatoire et 1,25% partie surobligatoire	1% partie obligatoire et 0,25% partie surobligatoire
ALLOCATION D'ACTIFS EN ACTIONS	40%	25%	28%	11,84%
ALLOCATION D'ACTIFS PRODUITS ALTERNATIFS	4%	10%	21%	1,16%
PERFORMANCE EN 2019	12,09%	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
TAUX TECHNIQUE	3%	Pas disponible	1,75%	Entre 1 et 3,5%, s'appliquent aux différentes générations de tarifs
TAUX DE CONVERSION	6% dès 2022	6,2%	5,8% dès 2022	6,8% pour le minimum LPP. Selon le tarif collectif pour la partie surobligatoire. Dès 2021: 4,95%»

Sources: rapport de gestion et sites internet des différentes caisses. AXA: rapport non disponible.



Bilan
1204 Genève
022/ 322 36 36
www.bilan.ch/

Medienart: Print
Medientyp: Publikumszeitschriften
Auflage: 10'915
Erscheinungsweise: 22x jährlich

Seite: 53
Fläche: 81'770 mm²

Auftrag: 1085867
Themen-Nr.: 999.013

Referenz: 77657706
Ausschnitt Seite: 3/3

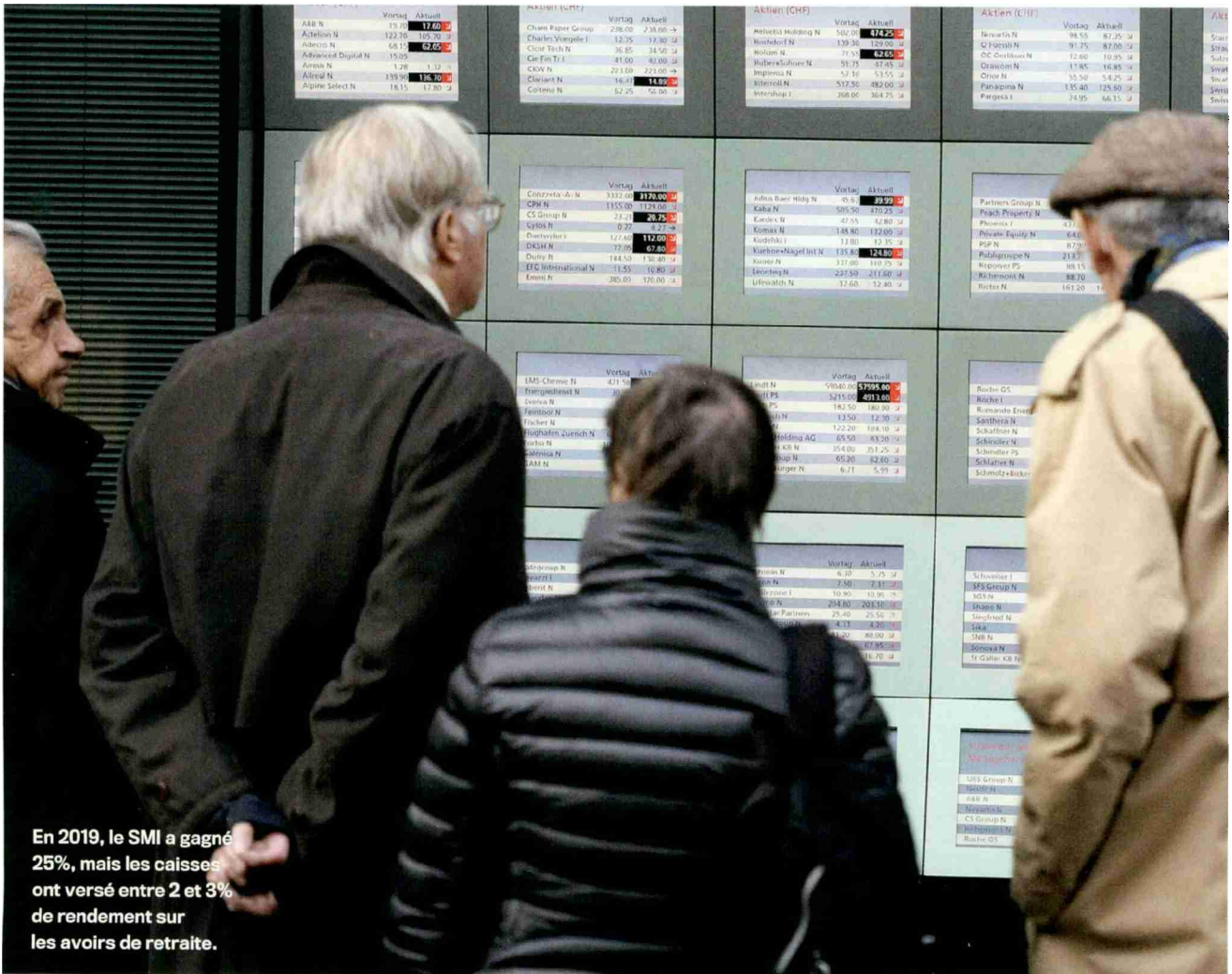


PHOTO: WALTER BIERI/KEYSTONE